

ARRETE N° 002/UK/P/VP/SG/19*portant nomination du Chef du Département d'Anglais à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara*

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret N° 1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets N°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu le Décret N°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N° 014/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant création d'un Service Central d'Assurance Qualité Interne au sein de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) à l'Université de Kara ;

Vu la Déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Considérant les nécessités de service,


ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur ADI Tchilabalo, Assistant, est nommé Chef du Département d'Anglais, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara.

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 15 JAN 2019



Professeur Komla SANDA

AMPLIATIONS

MESR (CR) :	01
Pdce/UK:	02
SG/UK:	02
AC/UK:	01
Décanats/Directions:	14
Autres Services:	03
Intéressé:	01